

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,

- Vu les articles L522-1 à L522-9 du Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques,

Arrête :

Article 1er : Les 51 professeurs certifiés de classe exceptionnelle dont les noms suivent sont inscrits par ordre de mérite sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2022.

RANG	NOM PRENOM	DISCIPLINE	ETABLISSEMENT
1	SUC JEAN-LOUIS	sciences économiques et sociales	Lycée général et technologique de Kerneuzec Quimperlé
2	JOUCLA PHILIPPE	anglais	Institut Universitaire de Technologie de Vannes, Université Bretagne Sud Vannes
3	LE GUERROUE BRIGITTE	technologie	Collège Auguste Brizeux Lorient
4	WALGER ETIENNE	technologie	Collège de Fontenay Chartres-de-Bretagne
5	LAFILLE SYLVIE	documentation	Antenne de Brest de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Rennes Brest
6	KERYELL JACQUES	lettres modernes	Lycée général et technologique Jules Lesven Brest
7	VALENTIN CORINNE	technologie	Collège Le Verger Auray
8	CHAPRON ANNIE	technologie	Collège René Cassin Cancale
9	BONCHE JEAN-PASCAL	lettres modernes	Lycée polyvalent de l'Elorn - Lycée des métiers du bois Landerneau
10	BERNICOT MARC	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	Lycée polyvalent Colbert Lorient
11	MALKI-LE MEUR ANNE	allemand	Université de Rennes 2 Rennes
12	LE METAYER PHILIPPE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	Institut Universitaire de Technologie de Lorient, Université Bretagne Sud Lorient
13	ROUQUET-DESAVIS SOPHIE	lettres classiques	Lycée général et technologique René Descartes Rennes
14	ALAKE TAGBA	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	Lycée général et technologique Joliot-Curie Rennes

15	L HELGOUALC H BRIGITTE	technologie	Collège Auguste Brizeux Quimper
16	BOUCHE ANNE-FRANCE	économie et gestion option communication, organisation et GRH	Institut Universitaire de Technologie de Vannes, Université Bretagne Sud Vannes
17	MAUNOURY AGNES	Informatique et gestion	Université de Rennes 2 Rennes
18	ABOLLIVIER PHILIPPE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	Institut Universitaire de Technologie de Brest, Université Bretagne Occidentale Brest
19	LE GALL CHRISTOPHE	technologie : construction mécanique	Collège Coat-Mez Daoulas
20	PASCOET AUDE	documentation	Lycée polyvalent Paul Sérusier Carhaix-Plouguer
21	MALEJACQ GAETAN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique	Lycée polyvalent de l'Elorn - Lycée des métiers du bois Landerneau
22	DILER ERIC	anglais	Lycée polyvalent Jean Macé Lanester
23	GUERRIER PIERRE	physique - chimie	Lycée général et technologique Eugène Freyssinet Saint-Brieuc
24	ROUGNANT PASCALE	lettres modernes	Collège Les Quatre Moulins Brest
25	RIEU PATRICK	sciences économiques et sociales	Lycée général et technologique René Cassin Montfort-sur-Meu
26	GARDERE LUC	Informatique et gestion	Lycée technologique Jean Chaptal Quimper
27	OFFRET PASCAL	histoire et géographie	Collège Ernest Renan Tréguier
28	MEUR ANNE	arts plastiques	Collège Antoine de Saint-Exupéry Lesneven
29	LE CALVEZ VALERIE	allemand	Collège Paul Féval Dol-de-Bretagne
30	SERRANO MURIEL	espagnol	Lycée général et technologique Joliot-Curie Rennes
31	GERVAIS THIERRY	physique et électricité appliquée	Lycée general et technologique Alain Rene Lesage Vannes
32	PANAGET CHRISTIAN	histoire et géographie	Collège François Broussais Dinan
33	KERVEADOU DANIEL	histoire et géographie	Collège Anatole Le Braz Saint-Brieuc
34	CORRE MARYVONNE	mathématiques	Lycée général et technologique Cornouaille Quimper
35	AUTRET STEFAN	mathématiques	Institut Universitaire de Technologie de Vannes, Université Bretagne Sud Vannes
36	BIOSCA MARIE-AIMEE	lettres modernes	Collège Théodore Monod Vern-sur-Seiche
37	LE FOLL NELLY	anglais	Lycée polyvalent Fulgence Bienvenüe Loudéac
38	COLIN THIERRY	anglais	Collège Kerhallet Brest
39	FRANCOIS LE VOT VALERIE	allemand	Collège des Hautes Ourmes Rennes
40	BEDOUX MARIE-FRANCE	physique - chimie	Université de Bretagne Sud Lorient
41	PRUDHOMME DOMINIQUE	histoire et géographie	Collège Charles Le Goffic Lannion
42	RIBOULOT VERONICA	lettres modernes	Centre médical et pédagogique Beaulieu Rennes
43	KERMARREC MARJOUX NICOLE	économie et gestion option communication, organisation et GRH	Lycée général et technologique Beaumont Redon
44	ORHANT DENIS	arts plastiques	Université de Rennes 2 Rennes

45	TESSIER BLANDINE	mathématiques	Lycée général et technologique René Descartes Rennes
46	LOGIOU PHILIPPE	Informatique et gestion	Lycée général et technologique François Rabelais Saint-Brieuc
47	QUEFFURUS GERARD	anglais	Collège Cleunay Rennes
48	NASSI ABDALLAH	économie et gestion option comptabilité et finance	Lycée général et technologique Charles de Gaulle Vannes
49	MAO ANNE MARIE	économie et gestion option comptabilité et finance	Lycée général et technologique Joseph Loth Pontivy
50	LOISON CATHERINE	économie et gestion option comptabilité et finance	Lycée polyvalent La Fontaine des Eaux - Lycée des métiers de la gestion énergétique des bâtiments Dinan
51	SUC MADELEINE	anglais	Collège Pierre et Marie Curie Hennebont

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Rennes, www.ac-rennes.fr

(rubrique Concours / Métiers / RH, sous-rubrique Carrières puis Promotions des personnels) et affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat de l'académie de Rennes, 96 rue d'Antrain Rennes.

Fait le 20 juillet 2022,

Pour le Recteur et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,
directrice des ressources humaines,


Anne Sophie RAULT

Nota :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 56,2 %, la part des hommes est de 43,8 %.
- La part des femmes parmi les agents promus à la l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 49 %, la part des hommes est de 51 %.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.